

■ « L'ÉGOÏSME
DES BABY-BOOMERS »UNE GÉNÉRATION DE NARCISSES
ET DE CIGALES

Entretien avec Jacques Marseille

page 1

LE TEMPS DES PREMIERS
SACRIFICES

Entretien avec Elie Cohen

page 4

TRANSFERT ENTRE LES
GÉNÉRATIONS : DERNIER ACTE

page 6

LE SALUT PAR LA DÉMOGRAPHIE ?
Entretien avec Jean-Marie Le Guen

page 7

L'UNION EUROPÉENNE DEVANT
LE VIEILLISSEMENT

page 8

■ CONSOMMATION
DES MÉNAGESPOURSUITE D'UNE FAIBLE
REPRISE DES ACHATS

page 11

Le Bulletin

L' de ILLEC

« L'ÉGOÏSME DES BABY-BOOMERS »

Une génération de narcisses et de cigales

Les générations encore aux commandes de la société, nées entre 1945 et 1955, sont-elles égoïstes ? Quel héritage laissent-elles à leurs successeurs ?

*Entretien avec Jacques Marseille, professeur d'histoire économique à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne **

■ Comment qualifier les baby-boomers ?

Jacques Marseille : Mon parcours peut illustrer le débat. Né en 1945, j'appartiens à la génération de ceux qui vont bénéficier de la reprise de la fécondité, apparue dès 1943 et qui rompt avec un siècle d'exception démographique française. En 1939, il mourrait 29 000 Français de plus qu'il n'en naissait. Dans le même temps, il naissait 550 000 Allemands de plus qu'il n'en mourrait. C'est au rythme de 850 000 naissances par an que ma génération, surnommée celle des baby-boomers, nés entre 1945 et 1955, va faire grossir la population française. Elle représente aujourd'hui neuf millions de Français. Pour la première fois dans notre histoire, depuis la Révolution française, une génération va peser numériquement sur les autres.

■ Comment a-t-elle vécu ?

J. M. : Continuons mon parcours. J'ai bénéficié de la politique de scolarisation, de masse mais exigeante en termes de contrôles et d'examen. Nous entrons dans une période marquée par la paix, alors que, durant tout le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, l'Europe fut un champ de bataille. Nous avons baigné dans la croissance économique durant une période que Jean Fourastié surnommait les « Trente Glorieuses », croissance, largement induite par les générations antérieures. Nous entrons dans l'ère de la consommation de masse et connaissons le plein

Nous nous sommes tant aimés

Les enfants du baby-boom sont l'expression d'une formidable bouffée d'éros collectif. Après le lâche soulagement de Munich, expression politique de la stratégie de la ligne Maginot, après le débâcle et le consentement au pire articulé par le Maréchal, la France, saignée à blanc au début du XIX^e siècle, puis encore au début du XX^e, celle qui ne savait plus faire d'enfants depuis au moins la fin de l'Ancien Régime, se mit à procréer à nouveau. Le cher vieux pays du Général prenait des airs de pouponnière.

La vague démographique bouscula tout sur son passage. Il fallut construire des logements – un jeune capucin se fit alors connaître en transformant les poubelles en logis – mais aussi des équipements : tour à tour l'école maternelle, l'école primaire, l'école secondaire durent écarteler leurs murs pour accueillir la génération montante. Et c'est à la charnière entre le lycée et l'université que l'inimaginable intervint lorsque les enfants de l'éros piquèrent leur crise d'*ubris*, en mai 1968. La génération du baby-boom – qui jusqu'alors ne s'était guère fait connaître que par les exploits littéraires, somme toute assez discutables, de Minou Drouet –, la première portée depuis des décennies à n'avoir pas connu la guerre, s'autoproclama alors, devant l'histoire, comme messianique et révolutionnaire, revenue de la société de consommation et de l'exploitation qui va de pair avec.

Et le temps a passé. L'heure des comptes sonne. Notre article juridique ne s'intitule-t-il pas « L'Union européenne devant le vieillissement » ? Les boutonneux de 68, devenus baba-cools puis bobos (à l'âme, pour ceux qui ont conservé cet accessoire, chanterait Alain Souchon) arrivent à l'âge de la retraite. Jacques Marseille, qui en est, suggère qu'ils partent avec la caisse. Elie Cohen, qui a le même âge, montre plus d'indulgence.

Et il est vrai que des réformes ont été entreprises. Tour à tour les régimes de retraite et le budget de la santé ont été revus à la baisse. Pour autant, a-t-on renoncé à la politique de l'autruche ? Il ne semble pas, à examiner l'amendement de Jean-Luc Warsmann dont nous nous faisons l'écho. Le député propose simplement de limiter l'ampleur des reports sur le futur réalisés par le jeu de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Au rythme actuel, en effet, le remboursement est prévu pour ne s'achever qu'en 2022 ! A peu de choses près, le baby-boomer devenu papy-jouisseur lègue à ses petits-enfants nés de ce jour un fardeau que ces chers petits porteront jusqu'à leur majorité. Reste à souhaiter pour eux que la discipline exercée par l'euro et son pacte de stabilité ne se relâche pas, en sorte que la dette publique n'explode pas – ce qui risque en tout état de cause d'arriver si les taux d'intérêt repartent à la hausse. Réseau Ferré de France en sait quelque chose.

Le baby-boomer est donc l'exact contraire du Père Goriot, une sorte de Roi Lear qui aurait épuisé son royaume, avant de ne pas le céder. Pour autant, si la tragédie est bonne, tout n'est pas perdu. La France languide de l'entre-deux-guerres a connu une prodigieuse vigueur culturelle. Mais là aussi, il faut déchanter. Les maîtres n'ont pas été remplacés. Après Sartre, Camus, Aron, que sont les philosophes devenus ? Après Ionesco, Beckett, Genet, où sont passés les auteurs dramatiques ? Après Proust, Céline Aragon, qu'en est-il des romanciers ? Et des peintres de Montmartre ou Montparnasse, et des musiciens et même des chanteurs ?

Michel Onfray est un peu jeune pour figurer parmi les baby-boomers. Son discours, cependant, illustre à merveille le passé de l'illusion vécue par la génération de 68. Laquelle s'éveilla à la libido avec la pilule pour finir en jouant les prolongations avec le Viagra, lorsque le corps, comme la pensée après Derrida, se déconstruit. Michel Onfray, donc, est l'auteur d'un opuscule intitulé *Théorie du corps amoureux* et sous-titré « Pour une érotique solaire ». Rien de moins. En prenant de l'âge, il est devenu professeur d'athéologie. Il illustre la pathétique lutte finale d'une génération qui s'est montrée incapable de passer de l'éros à l'*agapé* et s'en va vers son destin, sa cassette d'Harpagon sous le bras.

Nous nous sommes tant aimés, titrait Ettore Scola. A y repenser, la formule est plus réfléchie qu'il y paraît.

Dominique de Gramont

emploi. L'accession à la propriété était rendue d'autant plus facile que l'inflation permettait de rembourser très facilement les emprunts. A partir de 1983, la politique de désinflation et du franc fort a valorisé le patrimoine immobilier déjà remboursé ainsi que le patrimoine financier. L'âge de la retraite arrivant, je peux aujourd'hui bénéficier de près de 85 % de mon traitement brut, soit la quasi-totalité de mon traitement net. J'appartiens également à une génération où les épouses ont travaillé et bénéficient donc d'une retraite. Et quelle retraite ! Les revenus dont je vais bénéficier dans ma période d'inactivité seront supérieurs à ceux de mon activité. Si je vis encore pendant vingt-cinq ans, mon patrimoine retraite s'élèvera à 10 millions de francs. Un patrimoine que j'ai acquis avec une cotisation de 7,85 % durant ma carrière, pour environ 700 000 francs ! Cette situation est pour le moins anormale.

■ *La génération suivante est-elle moins bien lotie ?*

J. M. : Cette génération connaît depuis vingt ans un taux de chômage de 10 %. Elle est condamnée au mal-être, comme l'atteste la consommation d'antidépresseurs. Un diplômé bac + 1 ou 2 met trois ans avant d'obtenir son premier emploi. Cette génération doit disposer de multiples cautions pour accéder à l'immobilier, elle ne peut plus se loger à Paris. Elle vit dans une société du risque.

■ *Quel héritage la génération des baby-boomers lègue-t-elle à ses enfants ?*

J. M. : Nous leur léguons une incapacité à maîtriser la dépense publique et la dette. Notre génération narcissique est aussi une génération cigale. En 1990, les dépenses publiques par rapport au PIB étaient de 49,5 %, elles sont aujourd'hui de 54,7 %. Cette dérive de la dépense publique représente 85 milliards d'euros, l'équivalent de l'impôt sur les sociétés plus l'impôt sur les revenus. Cela représente 3 500 euros par personne active et par an, alors que le revenu médian des Français est de 1 500 euros, soit plus de deux mois de salaire. Quand les dépenses publiques deviennent des dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'avenir (éducation, recherche, logement...), c'est le signe d'une imprévoyance grave par rapport à l'avenir de nos enfants. Conséquence de cette dérive, la dette publique est passée dans les trois dernières années de 900 à 1065 milliards d'euros, de 23% du PIB en 1990 à 65 % du PIB en 2004, avec des intérêts qui représentent 80 % du montant de l'impôt sur le revenu. Ma génération est profondément égoïste, elle n'a pas su assurer la cohésion sociale.

■ *Dans les deux secteurs majeurs que sont l'école et la santé, l'égalité serait-elle un mythe ?*

J. M. : De fait, la génération des baby-boomers laisse à la génération suivante une profonde inégalité par

rapport à ce que devrait être la dépense publique, qui doit souder les générations. L'école, dont la vocation est d'assurer l'égalité des chances pour tous, a renforcé, depuis quelques années, la ségrégation sociale. Les enfants de riches vont dans les bons lycées, les autres dans les mauvais. Quinze pour cent des élèves sortent du système scolaire sans formation et 44 % des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage dans l'indifférence générale. Même inégalité dans le domaine des dépenses de santé : l'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre de la fonction publique est de neuf ans. Les élites profitent mieux de la gratuité des dépenses de santé.

■ *Que faire pour réformer ?*

J. M. : La vraie réforme commence par la pédagogie, car les Français sont capables de comprendre quand on leur explique les enjeux. La nécessaire réforme de l'Etat passe par l'adaptation d'un Etat social inventé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au nouveau calendrier de la vie, puisqu'en un demi-siècle nous avons gagné vingt ans d'espérance de vie. Les dépenses de santé [ndlr : la Sécurité sociale fête ses soixante ans cette année] ont été faites pour une génération ancienne. Elles ne sont plus adaptées. Mais la réforme ne peut se faire sans changement des générations. Le renouveau britannique s'est traduit par un renouvellement des générations au pouvoir. La France politique est vieille et égoïste, elle ne veut pas remettre en question ses acquis. Pourquoi le politique, dont la vocation est d'assurer le lien entre les générations, ne fait-il rien ? L'âge moyen des députés est de 54 ans et 11 mois...

■ *Quels ont été, depuis deux siècles, les modèles de grands réformateurs français ?*

J. M. : Je citerai Napoléon, qui, en moins de cinq ans, engagea des réformes structurelles majeures (le franc, la Banque de France, les lycées, les grandes écoles, le code civil, le code de commerce, la Cour des comptes) ; Napoléon III, tant décrié, mais à l'origine du libre-échange avec le Royaume-Uni, des grandes banques, des chemins de fer, de la loi sur les sociétés anonymes ; enfin le général de Gaulle, qui fit passer la France de l'ère coloniale à l'ère européenne. Ajoutons la République opportuniste des Jules (Ferry, Favre, Grévy), à qui l'on doit, entre 1879 et 1885, l'instruction, les lois syndicales, les lois sociales. Excepté cette dernière période, c'est le césarisme populaire qui prévaut. La France réformatrice y est-elle condamnée ?

Propos recueillis par Jean Watin-Augouard



* Auteur de *la Guerre des deux France*, Plon, 2004

Le temps des premiers sacrifices

Plus de contributions et moins de prestations, tel est l'horizon pour sauver le modèle social français. Les baby boomers ne seront pas épargnés.

Entretien avec Elie Cohen, professeur à l'université Paris Dauphine, directeur de recherche au CNRS et à l'Institut d'études politiques.

■ *Les baby boomers sont-ils égoïstes ?*

Elie Cohen : Ils ne sont certainement pas égoïstes. Ils ont bénéficié d'une conjonction exceptionnelle d'événements qui ont contribué à leur prospérité actuelle et expliquent la place qu'ils tiennent aujourd'hui, dans l'économie, la politique et la société. Cette génération a profité de la reconstruction, du plein emploi, de l'emprunt remboursé en monnaie de singe et de la grande vague boursière. Une chose est de reconnaître les circonstances qui ont produit cette situation, une autre est de pratiquer le procès d'intention, en laissant croire que cette classe d'âge se serait organisée pour capter à son profit toutes les ressources et exclure les générations d'après. Ce qui relève d'une conjonction historique ne peut être le fruit d'une stratégie délibérée.

■ *La réforme des retraites, en 2003, et celle de l'assurance maladie, en 2004, vous paraissent-elles de nature à alléger le poids de la dette sur les générations futures ?*

E. C. : Ces réformes prouvent que la génération des baby-boomers n'est pas égoïste, puisque certains de ses avantages sont remis en question. La réforme Fillon ampute de près d'un quart la retraite potentielle de cette génération. Elle ne traite, pour l'heure, que de la moitié des retraites du secteur privé et d'un tiers pour le public. Une clause prévoit un rendez-vous en 2010 pour le cas où, si nous atteignons le plein emploi, les autres caisses, devenues excédentaires, verseraient leurs excédents au régime retraite. Dans l'hypothèse plus probable, et même certaine, où le chômage persiste, il faudra décider d'un nouveau train de mesures pour les retraites. Nous ne sommes qu'au début du processus d'ajustement de la redistribution des revenus entre actifs et inactifs. Nous serons certainement amenés à allonger la durée d'activité, pour alléger le coût des pensions à taux plein. Mêmes remarques pour la réforme de l'assurance maladie, qui règle davantage les problèmes des médecins libéraux et spécialistes que la question de

l'équilibre des comptes sociaux. D'autres mesures seront donc prises, comme l'augmentation des tickets modérateurs, des forfaits non payés.

■ *Dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale, le député UMP Jean-Luc Warsmann propose un amendement à la loi organique ⁽¹⁾, tel que tout gouvernement souhaitant recourir à la Caisse d'amortissement de la dette sociale, dont la dette s'élève à plus de 100 milliards d'euros, devra augmenter le taux de la CRDS, plutôt que de prolonger sa durée, faisant ainsi supporter dès maintenant la charge de la dette.*

E. C. : Toutes ces réformes sont très progressives. D'une manière ou d'une autre, la contribution des salariés et des retraités sera plus élevée pour la même couverture sociale, car l'Etat ne peut se retourner que vers le contribuable, et vers les sources de contribution les plus élevées. La génération des baby-boomers ayant les meilleures situations de revenu et les patrimoines les plus élevés, elle sera donc directement touchée.

■ *Le chômage frappe 40 % des jeunes de 18 à 24 ans. Devons-nous attendre que la génération du baby-boom parte en retraite pour le résorber ?*

E. C. : La France est le pays qui a le plus fort taux de réglementation et de protection du marché de l'emploi. Quelle que soit la conjoncture, en phase haute ou basse, le chômage structurel est élevé, de l'ordre de 9%. La France est également le pays où la crainte du chômage est la plus enracinée. Tous les gouvernements, depuis trente ans, ont préféré, avec l'accord supposé de la société française, protéger les catégories protégées, plutôt que d'ouvrir le marché de l'emploi pour permettre aux exclus d'y entrer. Face aux coûts et aux risques de la déréglementation sociale, mais aussi à ses opportunités en matière d'emploi, les gouvernements ont préféré figer les dispositifs, quitte à accentuer un très haut niveau de sous-emploi.

« Nous ne sommes qu'au début du processus d'ajustement entre actifs et inactifs. »

■ *Quels sont les modèles étrangers qui ont réussi ?*

E. C. : Deux modèles ont, semble-t-il, réussi. Le modèle anglo-américain est fondé sur la déréglementation sociale couplée à une croissance forte, qui permet de maîtriser

« Il faut cesser de considérer la recherche et l'enseignement sous le seul angle des coûts. »

lise le marché de l'emploi tout en accordant une très forte protection aux chômeurs. Notre modèle, lui, ne fonctionne pas, car nos gouvernements pensent que la société française préfère le sous-emploi.

■ *Michel Crozier fustigeait la « société bloquée » dans les années 1970. Pourquoi l'est-elle encore ?*

E. C. : Sur la question de l'emploi, nous sommes totalement figés dans l'idée que le modèle social français est excellent, car régulé et protecteur. En même temps, on feint d'ignorer que l'un des effets de ce système est un très haut niveau de chômage.

■ *Que préconise votre rapport Education et croissance ?*

E.C : Dans une économie de la connaissance, l'enseignement, et plus particulièrement l'enseignement supérieur, est devenu un facteur de production directe. Il faut cesser de considérer la recherche et l'enseignement supérieur sous le seul angle des coûts. Il faut que les institutions universitaires et de recherches soient adaptées à la nouvelle ère économique. Or, dans le cas français, ces institutions sont victimes d'une triple coupure : entre formation des élites dans les grandes écoles et formation des universitaires, entre grands organismes de recherche indépendants (du type CNRS) et universités, entre recherche publique et recherche privée. Du fait de ces coupures, nous ne pouvons créer des écosystèmes de l'innovation capables d'assurer une circulation et une tension entre les trois pôles de l'économie de la connaissance que sont la recherche (production de la connaissance), l'université (diffusion de la connaissance) et l'innovation (transfert de la connaissance). Notre modèle est fait pour une économie de l'imitation, plus que pour une économie de l'innovation.

■ *Comment sortir de la crise de l'Etat-providence ?*

E. C. : En 1978, Simon Nora, à la demande de Raymond Barre, réalisa une étude sur l'avenir de notre système de protection sociale et souligna la faillite prochaine de l'Etat-providence. Les solutions proposées sont toujours pertinentes. En matière de retraite, par exemple, il faut distinguer ce qui doit relever de la solidarité intergénérationnelle, du revenu minimum garanti

la hausse du chômage même s'il se développe. Le modèle social-démocrate nordique consiste à dissocier l'emploi de la protection du travailleur au chômage : on libé-

et d'un effort d'épargne personnel. La France a fondé son système sur la répartition en oubliant les sources annexes de retraite. Dans l'avenir, les actifs entreront plus tard en retraite, avec une pension plus faible et en faisant un effort d'épargne individuelle plus important.

■ *Les Français n'ont-ils pas un taux d'épargne très élevé ?*

E. C. : C'est la preuve qu'ils ne croient pas en l'efficacité durable d'un système de retraite totalement public et fondé sur la seule répartition.

■ *Et l'Europe ?*

E. C. : Nous avons oublié que l'Europe des Six a décidé, en 1957, que l'Europe sociale ne ferait pas partie de la construction européenne et du marché communautaire. A l'époque, on craignait la concurrence déloyale des travailleurs italiens du Sud. Les questions sociales devaient rester de la compétence nationale. La confusion repose sur le fait que la question sociale se pose à trois niveaux : la redistribution, qui relève de la sphère nationale ; les conditions de travail ou réglementations de base, régulées au niveau européen ; et les redistributions européennes entre régions et entre Etats. Il eût fallu des transferts massifs de finance vers les nouveaux entrants, pour accélérer leur développement et éviter la menace du dumping social.

« Dans l'avenir, les actifs entreront plus tard en retraite. »

■ *Qui, de la génération 44-55, aura marqué son époque ?*

E. C. : Personnalité aujourd'hui très décriée par ceux dont la montre s'est arrêtée en 1968, Daniel Cohn-Bendit semble bien représenter cette génération, qui s'est ouverte à la politique dans un romantisme révolutionnaire, pour ensuite découvrir les grands enjeux de ce siècle que sont l'écologie, l'environnement, la pauvreté, l'égalité homme-femme... Il est aujourd'hui un grand champion de la cause européenne et de l'intégration communautaire.

Propos recueillis par Jean Watin-Augouard



1) : « Tout nouveau transfert de dette à la Cades est accompagné d'une augmentation des recettes de la caisse permettant de ne pas accroître la durée d'amortissement. »

Transfert entre les générations : dernier acte

En octobre 2005, la Sécurité sociale fête ses soixante ans. Avec une dette qui dépasse les 100 milliards d'euros, l'heure n'est plus au ravaudage. Adoptée par le Sénat, la loi organique réformant le financement de la Sécurité sociale doit prochainement être votée par l'Assemblée nationale. Où le rapporteur de la commission des Lois a ajouté un amendement de nature à alléger la charge des générations futures.

Comment se débarrasser des déficits de la Sécurité sociale ? En créant une caisse *ad hoc*, dont la mission sera d'éponger les déficits au fur et à mesure, grâce à la CRDS, impôt qui frappe tous les revenus au taux de 0,5 %.

Idée séduisante sur le papier, la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) s'est transformée en tonneau des Danaïdes. Créée par le gouvernement Juppé en 1996, elle reçut pour viatique une dette de 137 milliards de francs, avec la promesse de la voir apurée au bout de treize ans.

En 1998, Lionel Jospin a ajouté dans l'escarcelle 87 petits milliards, qui n'étaient encore que des francs mais prolongeaient l'échéance jusqu'en 2014. Un nouveau pas en avant est franchi quand la réforme Douste-Blazy, plutôt que d'augmenter le taux de la CSG, ajoute 50 milliards d'euros, soit 328 milliards de francs, qui correspondent aux déficits les plus récents des régimes sociaux ainsi qu'à ceux prévus pour 2005 et 2006. La dette, au 31 décembre 2004, s'élève à 103,8 milliards d'euros, dont 18 seulement sont remboursés. Quant à la date butoir de la CRDS, celle-ci est tout simplement supprimée. À nos enfants et petits-enfants de payer.

C'est pour mettre un terme à cet impôt quasi perpétuel et empêcher le report des dettes de la Sécurité sociale sur les générations futures que Jean-Luc Warsmann, député UMP du Nord, a soumis à l'Assemblée nationale, le 3 mai, un amendement à la loi organique réformant les lois de financement de la Sécurité sociale, « visant à empêcher l'accumulation des déficits et leur report sur la caisse d'amortissement de la dette sociale, Cades, qui conduit à un transfert entre les générations ». « L'ensemble des transferts auxquels nous avons procédé – en 1996, 1998 et la période

2004-2006 –, poursuit Jean-Luc Warsmann dans son exposé des motifs, aboutit à un endettement au rythme actuel d'abondement par la contribution pour le remboursement de la dette sociale, CRDS, de cette caisse, allant jusqu'à 2022. Cela n'est pas raisonnable. À l'avenir, si un gouvernement n'a pas effectué les réformes de l'assurance maladie nécessaires et maîtrisé les dépenses sociales, il devra l'année suivante financer les déficits. Si ce même gouvernement souhaite avoir recours à l'endettement, il relève de son devoir minimal de dégager des financements pour que le rythme d'amortissement de la dette sociale n'excède pas dix ans. »

L'amendement stipule que « tout nouveau transfert de dette à la Cades est accompagné d'une augmentation des recettes de la caisse permettant de ne pas accroître la durée d'amortissement ». Ainsi, tout gouvernement souhaitant recourir à la Cades devra augmenter le taux de la CRDS, plutôt que de prolonger sa durée. La charge de la dette est donc supportée maintenant, et non plus reportée sur les générations futures.

Adoptée en première lecture par le Sénat, le 25 mars, la nouvelle présentation des lois de financement de la Sécurité sociale devrait faire l'objet d'un vote solennel au cours de la deuxième séance de l'Assemblée nationale du 31 mai 2005.

La réforme de 1996, instituant les lois de financement de la Sécurité sociale, a donné plus de pouvoir au Parlement, mais elle ne lui permettait pas, dans un cadre annuel trop contraignant, d'apprécier les recettes et les dépenses, très sensibles à la conjoncture, sur l'ensemble d'un cycle économique.

Avec le nouveau texte, les perspectives financières de la Sécurité sociale seront désormais établies sur quatre ans, pour tenir compte du contexte économique. Elles incluront tous les régimes de base, et non pas seulement les régimes les plus importants. Elles détailleront les objectifs de dépenses en sous-rubriques, pour mieux distinguer les grands postes de charges (médecine de ville, hôpital, secteur médico-social). Elles permettront enfin au Parlement de se prononcer sur un solde, par branches de la Sécurité sociale. L'amendement de Jean-Luc Warsmann, s'il est adopté, devrait éclaircir encore plus les perspectives financières.

Jean Watin-Augouard

Le salut par la démographie ?

L'enjeu de la solidarité entre les générations dépasse la seule question des transferts sociaux.

Entretien avec Jean Marie Le Guen, député de Paris

Quel bilan tirez-vous du dispositif CRDS- Cades instauré en 1996 ? A-t-il rendu plus perceptible, pour le citoyen, la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle ?

Jean Marie Le Guen : La CRDS a été créée en 1996 par Alain Juppé pour assurer le remboursement de la dette sociale. A son tour, le gouvernement de Lionel Jospin y a eu recours pour 13 milliards d'euros. Mais ce qui a été décidé par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin pour 2002-2007 est d'une tout autre nature. Il s'agit d'au moins 60 milliards d'euros de transferts de déficits cumulés transformés en dette pour les générations futures.

On a imputé à la dette sociale non seulement les déficits constatés les années précédentes mais les déficits à venir de 2005, 2006, 2007, ouvrant ainsi la transformation permanente des déficits en dette.

On peut envisager que des mesures contracycliques soient prises, y compris au travers du budget social, en acceptant un certain déficit momentané. Mais alors, il faut au moins équilibrer les comptes en période de croissance relative. Comment donc accepter de laisser filer délibérément des déficits en 2004 et 2005 comme l'a fait le gouvernement ?

Le modèle français de protection sociale n'a-t-il pas atteint ses limites en termes d'efficacité et d'équité entre les générations ?

J.-M. Le Guen : La question est bien le retour à l'équilibre durable des finances de la protection sociale et, pour cela, il faut s'attacher à la maîtrise des dépenses de santé, et non pas pratiquer la fuite en avant en abondant par laxisme les corporatismes. Le décalage croissant entre dépenses de santé et dépenses remboursées, qui semble la politique du gouvernement, n'est évidemment pas une solution durable, ni au plan social, ni au plan économique.

Comment assurer demain la cohésion sociale et la solidarité entre les générations ?

J.-M. Le Guen : La question de la solidarité entre les générations se trouve posée globalement dans notre société, pas simplement en termes de transferts sociaux : c'est le problème de l'emploi (accès des jeunes et maintien des seniors), du patrimoine, de l'accès au crédit, etc.

S'agissant de la protection sociale, doit-on considérer que les jeunes paient trop de charges ou que la prise en charge des personnes âgées est insuffisamment financée ? Ce débat devra être poursuivi plus clairement. Les perspectives démographiques positives dans notre pays sont sans doute la meilleure nouvelle pour nous aider à nous sortir de ce dilemme.

Propos recueillis par Jean Watin-Augouard



L'Union européenne devant le vieillissement

L'accroissement de la longévité et les progrès en matière de contrôle des naissances comptent parmi les grandes réalisations de l'humanité des cinquante dernières années. Ils se traduisent cependant par le vieillissement de la population, qui pose de nouveaux défis, en particulier à l'Union européenne¹. Car l'Europe et le Japon afficheront les tendances au vieillissement les plus marquées jusqu'en 2050. La part des plus de 60 ans avoisinera 37 % en Europe et sera encore plus élevée au Japon, contre 27 % en Amérique du Nord, où la croissance démographique continuera d'être relativement forte.

Une approche générale fondée sur la problématique de la non-discrimination

Les droits des personnes âgées relèvent des principes généraux de dignité et de non discrimination. La Charte sociale européenne révisée de 1996 reconnaît et protège leur droit à une protection sociale. La lutte contre toute forme de discrimination fait partie des principes de l'Union depuis le traité d'Amsterdam², qui lui a donné une base juridique pour engager des actions de lutte contre les discriminations fondées sur l'âge. Depuis le début des années 90, la prise de conscience du vieillissement de la population a amené les États membres à adopter, sur la base de l'article 308 du traité et dans le respect du principe de subsidiarité, des mesures de soutien aux politiques nationales, pour contribuer au maintien de la solidarité entre les générations et en faveur de l'intégration des personnes âgées et de leur famille. Le Parlement européen s'est également saisi de la question, par exemple avec la résolution du 18 février 1982 sur la situation et les problèmes des personnes âgées dans la Communauté.

La communication de la Commission du 24 avril 1990³ a fourni une base d'action au niveau communautaire dans l'intérêt des personnes âgées tout en reconnaissant l'applicabilité sans conteste du principe de la subsidiarité dans ce domaine. En 1991, la Commission a mis en place un groupe de liaison chargé de promouvoir le dialogue avec les organisations de personnes âgées⁴. Le rôle de l'UE passe par la promotion de la solidarité entre les générations, principe consacré dans la déclara-

tion faite le 6 décembre 1993 à l'occasion de la clôture de l'année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations⁵. Il s'agissait de souligner la dimension sociale de la Communauté, de sensibiliser davantage les sociétés au vieillissement, de promouvoir les débats et la solidarité entre les générations et de faire participer les personnes âgées au processus d'intégration communautaire. Dans une communication de 1995⁶, la Commission a proposé une série d'actions visant, entre autres, à développer le rôle de la population retraitée mais encore active, à améliorer la situation des femmes âgées, à assurer la gestion d'une main-d'œuvre vieillissante, à renforcer la solidarité entre les générations et l'insertion des personnes âgées menacées par l'isolement. La proposition n'a cependant jamais été adoptée par le Conseil et a été retirée, au motif qu'elle ne revêtait plus un caractère d'actualité⁷.

En 1999, l'exécutif européen a présenté une nouvelle communication⁸ exposant les implications du vieillissement de la population sur l'emploi, la protection sociale, la santé et les services sociaux. Il proposait une stratégie fondée sur le renforcement de la coopération entre tous les acteurs et sur la solidarité et l'équité entre les générations. Depuis, les États se sont engagés à se pencher sur l'impact du vieillissement dans le cadre des finances publiques, de l'emploi, de la protection sociale et du développement durable, tout en maintenant ces domaines dans leurs compétences nationales et en prenant en considération la diversité des situations en matière de vieillissement.

Des mesures politiques

- *Préserver la croissance et des finances publiques saines*

Compte tenu de son incidence sur la demande de pensions, de soins de santé et de soins de longue durée publics, le vieillissement constitue une menace considérable pour la viabilité à long terme des finances publiques. Outre son impact financier immédiat, il a des répercussions plus vastes pour la croissance économique, en raison de la diminution de la main-d'œuvre potentielle et des effets sur le niveau de l'épargne

agrégée⁹. Pour y faire face, une stratégie à trois volets a été adoptée lors du Conseil européen de Stockholm des 23 et 24 mars 2001. Le premier volet consiste à augmenter l'assiette des impôts et à réduire le coût des transferts, en rehaussant les taux d'emploi. Le deuxième vise à réduire rapidement la dette publique, afin que la diminution des charges d'intérêts puisse compenser certaines des hausses prévues dans les dépenses de pensions et de soins de santé. Le troisième réside dans une réforme des régimes de retraite visant à les maintenir sur une base financière saine.

- *Adapter une main-d'œuvre qui vieillit*

Les effets du vieillissement sur la population active peuvent être sensiblement maîtrisés, par des mesures destinées à augmenter le taux d'emploi global, y compris parmi les seniors. Une directive du 27 novembre 2000 entend ainsi créer un cadre général en faveur de l'égalité de traitement. Elle prohibe en matière d'emploi les discriminations fondées sur l'âge. Le Conseil a adopté par ailleurs un programme de lutte contre la discrimination dans toutes les circonstances de la vie, notamment celle dont sont victimes les personnes âgées¹⁰.

- *Garantir des pensions appropriées, viables et adaptables*

Une population qui vieillit alourdit le coût des pensions. En dépit de la disparité de conception des régimes de retraite en Europe, les États ont reconnu qu'une coordination plus étroite, concernant des problèmes communs, s'imposait dans ce domaine. Au niveau communautaire, les menaces pesant sur les régimes de retraite sont examinées à la fois dans le contexte de la coordination des politiques économiques et dans le cadre de la « méthode ouverte de coordination » instituée en matière de pensions.

Dans un rapport conjoint diffusé en mars 2003, la Commission et le Conseil ont exposé les défis que représente le maintien des niveaux de vie, d'emploi et de protection sociale. Une première évaluation complète des politiques et des régimes nationaux a montré que les États membres s'emploient à garantir l'adéquation de leurs régimes de retraite aux besoins. En même temps, ils se heurtent à des augmentations de dépenses qui menacent la viabilité des finances publiques à long terme. Or l'équilibre entre intérêts sociaux et financiers

est indispensable à la réussite politique des réformes des régimes de retraite. Pour y remédier, trois grands objectifs ont été identifiés. Le premier est l'adéquation des pensions. Il s'agit de prévenir l'exclusion sociale, de permettre le maintien des niveaux de vie et de promouvoir la solidarité. Le deuxième est la viabilité financière des systèmes de retraite. Il est proposé de relever les niveaux d'emploi et de prolonger la vie active. Les institutions européennes estiment qu'un relèvement d'un an de l'âge effectif de la retraite permettrait d'absorber environ 20 % de l'augmentation moyenne prévue des dépenses liées aux pensions d'ici à 2050. Elles jugent souhaitable d'adapter les prestations et les cotisations d'une manière équilibrée, et d'assurer l'adéquation et la solidité financière des régimes par capitalisation. Le troisième objectif est la modernisation des régimes de retraite. Il s'agit pour les États de s'adapter à des schémas d'emploi et de carrière plus flexibles, et de répondre aux aspirations vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

- *Garantir l'accès à des soins de qualité*

Avec l'allongement de l'espérance de vie et de la proportion croissante de personnes âgées, l'enjeu est de garantir le plein accès à des services de qualité, tout en préservant leur viabilité financière. Dans une communication de 2001¹¹, la Commission, constatant que le défi était commun à tous les États de l'Union, mais déplorant la diversité des systèmes de santé, a conclu que trois objectifs devaient être atteints à long terme : assurer l'accès

de tous à des soins de qualité – les personnes âgées nécessitant des soins de longue durée représentent un enjeu particulier, tant pour le financement que pour l'adaptation de l'offre – ; renforcer la transparence et la qualité des systèmes de soins, en développant l'évaluation des techniques, des produits et des structures ; poursuivre les réformes visant à rendre viable le rythme d'évolution des dépenses, dans le respect d'un objectif d'amélioration des finances publiques.

A cette fin, Bruxelles en appelle à la coopération de tous les acteurs, qu'il s'agisse des autorités publiques, des professionnels de santé, des organismes de protection sociale, des organismes d'assurance complémentaire, des usagers et de leurs représentants. Cela est souvent rendu difficile en raison des intérêts et des logiques différentes, voire divergentes, de ces acteurs.

**La solidarité
entre les
générations :
un principe
consacré dans l'UE
depuis 1993.**

• *Un livre vert qui traite des enjeux démographiques*

Dans sa deuxième partie, le traité établissant une constitution signé le 29 octobre 2004 intègre la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, proclamée lors du Conseil européen de Nice de décembre 2000. Elle énonce l'ensemble des droits civiques, politiques, économique et sociaux des citoyens européens, et consacre de nouveau de nombreux objectifs sociaux, parmi lesquels la solidarité entre les générations.

Dans un « livre vert » du 16 mars 2005¹², la Commission a présenté les priorités de l'Union pour les années à venir. Elle estime qu'au moyen de mesures novatrices de soutien à la natalité et d'un recours maîtrisé à l'immigration, l'Europe peut créer de nouvelles opportunités d'investissement, de consommation et de création de richesses. En deuxième lieu, elle recommande de veiller à un équilibre entre les générations, en améliorant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ainsi que dans la répartition des fruits de la croissance, et dans celle des besoins de financement liés aux pensions et à la santé. Enfin, elle souhaite favoriser de nouvelles formes de transition entre les âges. Les jeunes rencontrent des difficultés persistantes à s'insérer dans l'emploi. Un nombre croissant de jeunes retraités est désireux de participer à la vie sociale et économique. Le temps des études s'allonge, et les jeunes actifs ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières entre activité et inactivité.

La Commission organisera en juillet 2005 une conférence rassemblant tous les acteurs concernés et abordera les questions soulevées dans le livre vert. L'objectif est de recenser les meilleures pratiques des États et des autres acteurs. La procédure de consultation lancée avec la publication du livre vert s'achèvera le 1^{er} septembre.

Anne de Beaumont

¹ *La réponse de l'Europe au vieillissement de la population mondiale - Promouvoir le progrès économique et social dans un monde vieillissant*, COM(2002) 143 final, 18 mars 2002.

² Art.13 CE.

³ COM(90)80 final.

⁴ Cf. décisions no. 91/49/CEE du 26 novembre 1990 et no. 92/440/CEE du 24 juin 1992.

⁵ JOCE n° C 343 du 21 décembre 1993 p. 1.

⁶ COM(95)53 final.

⁷ JOCE n° C 005 du 9 janvier 2004 p. 2.

⁸ *Vers une Europe pour tous les âges - Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations*, COM(1999) 221 final

⁹ COM(2002) 143 final, *op. cit.*

¹⁰ Décision 2000/750/CE du 27 novembre 2001.

¹¹ COM (2001) 723 final.

¹² COM(2005) 94 final.

Au sommaire du prochain numéro

**« CASSER LES PRIX, L'ÉTERNEL RECOMMENCEMENT
DU MAXIDISCOMPTE »**

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Poursuite d'une faible reprise des achats

Avec la collaboration de Bernard Pinet Consultant (mai 2005)

Au cours d'une période de quatre semaines allant du 21 février au 20 mars 2005, les achats par les ménages de produits courants ont augmenté de 2,3 % en volume et de 1,4 % en valeur par rapport à la période correspondante de l'année 2004. Ces résultats, sont issus du panel de consommateurs Consoscan à la troisième période, et rendent compte des achats effectués dans toutes les formes de ventes, y compris le maxidiscount. Ils sont assez comparables à ceux déjà observés depuis le début de l'année 2005. Le prix du panier est resté orienté à la baisse (- 0,6 %), mais celle-ci est un peu inférieure à celle de la période précédente et surtout des derniers mois de l'année 2004. (L'évolution dite du prix du panier résulte des choix effectués par le consommateur à partir des marques, modèles et variétés qui lui sont proposés. Il ne s'agit pas d'une simple observation des prix au niveau de l'offre mais d'une analyse qui prend en compte à chaque période le volume correspondant de la demande.)

Les achats de la plupart des produits d'épicerie ont augmenté. La confiserie a fait un bond de près de 20 % en volume, qui s'explique par des fêtes de Pâques plus avancées en 2005 qu'en 2004. Les aliments pour chiens et chats, stimulés par les produits secs, les plats cuisinés, surtout les déshydratés, et les aliments infantiles ont affiché des taux de progression supérieurs à 4 %.

Les liquides ont continué à baisser, moins toutefois qu'aux précédentes périodes (- 1,7 %). Les alcools, apéritifs inclus, ont perdu 3,9 % en volume, alors qu'ils ont été en légère progression en moyenne sur douze mois. Les achats d'eaux ont continué à baisser (- 2,8 %) mais moins qu'au cours des périodes précédentes. Les achats de bières et de cidres ont été assez mal orientés (- 1,6 %). Dans les liquides, seules les boissons rafraîchissantes ont été en progression (1,2 %).

Les produits frais ont continué à bien progresser. Les plus fortes augmentations ont concerné comme d'habitude la sauriserie (+ 15,7 %), du fait surtout du saumon fumé, et les produits traiteur (+ 12,6 %), surtout les potages et sauces. Les surgelés ont été appréciés (+ 6 %), en particulier les desserts et les légumes. Les fromages également (+ 5,9 %), à commencer par les pâtes pressées et les fromages de chèvre. La charcuterie préemballée a augmenté dans des proportions voisines (4,8 %). L'ultrafrais était presque stable, comme en moyenne sur un an. Ces produits ne suscitent plus un fort engouement de la part des consommateurs. L'ensemble beurre-œufs-lait a reculé, mais cette baisse paraît maintenant contenue (- 1,4 %).

Les produits d'entretien ont été dans l'ensemble mal orientés. La baisse a dépassé 3 % sur les articles ménagers (sacs alimentaires, sacs poubelles, filtres à café...) et l'entretien du linge. Seuls les produits à base de papier et les articles de droguerie, tels les anticalcaire et les produits pour WC, ont connu des hausses, d'ailleurs limitées. La période a été peu favorable aux produits d'hygiène-beauté. Toutes les familles ont été en repli, en particulier les capillaires (- 9,3 %) et les produits de soin et de beauté (- 7,6 %).

La baisse du prix du panier a été de 0,4 % en mars, moins forte qu'à la période précédente (- 1,1 %), mais surtout moindre qu'au dernier quadrimestre 2004. On assiste à une tendance à la hausse du prix du panier de certains produits d'épicerie, particulièrement de la confiserie (+ 9,2 %) sous l'effet des achats de Pâques, et des aliments infantiles (+ 4,8 %). Dans l'hygiène-beauté, la baisse du prix du panier s'est au contraire accentuée : - 4,5 % en moyenne pour l'ensemble des familles au cours de la période.

Évolution de la consommation des ménages
Troisième période, du 21/2/2004 au 20/3/2005
et évolutions par rapport à la période correspondante de l'année antérieure

Indices Ilec - Sécodip (source : panel de consommateurs ConsoScan)

EN %	PART DE MARCHÉ EN VALEUR	VALEUR		VOLUME		PRIX DU PANIER	
		PÉRIODE À PÉRIODE	DOUZE MOIS	PÉRIODE À PÉRIODE	DOUZE MOIS	PÉRIODE À PÉRIODE	DOUZE MOIS
TOTAL MARCHÉ PGC*	100,0	1,4	-0,5	2,3	0,7	-0,4	-1,0
PGC (HORS PRODUITS FRAIS)	33,4	5,1	0,7	3,7	0,9	1,4	-0,3
EPICERIE	5,1	1,1	0,6	-0,7	0,0	1,9	0,6
PETIT DEJEUNER	5,2	30,5	3,1	19,5	1,9	9,2	1,2
CONFISERIE	2,5	1,3	-0,9	4,2	2,2	-2,8	-3,0
ALIMENTS POUR ANIMAUX	1,2	7,6	0,1	4,4	0,5	3,1	-0,3
PLATS CUISINES	1,4	1,3	2,1	2,5	3,3	-1,2	-1,2
FECULENTS	5,4	2,6	1,8	3,8	3,3	-0,6	-1,2
AIDES A LA CUISINE	1,9	2,7	-1,3	0,3	0,2	2,4	-1,5
CONSERVES DE LEGUMES	2,3	0,3	2,5	1,7	2,9	-1,5	-0,4
BISCUITERIE SUCREE	1,2	9,8	-4,3	5,6	-4,0	4,8	-0,3
ALIMENTS INFANTILES	1,5	1,6	1,0	2,3	1,3	-0,7	-0,3
PRODUITS APERITIFS	2,3	-1,0	1,3	2,0	3,4	-2,9	-2,0
PATISSERIE INDUSTRIELLE	1,0	-4,4	-5,2	-6,5	-3,8	2,3	-1,5
CONSERVES DE POISSON							
LIQUIDES	10,3	-1,1	-5,1	-1,7	-4,7	0,6	-0,4
BRSA*	3,5	-0,9	-6,5	1,2	-4,8	-2,1	-1,8
ALCOOLS	3,4	0,1	-1,9	-3,9	0,1	4,2	-2,0
BIERES ET CIDRES	1,1	-0,5	-6,4	-1,6	-4,3	1,2	-2,2
EAUX	2,4	-3,2	-6,6	-2,8	-4,9	-0,5	-1,8
ENTRETIEN	9,2	-3,0	-2,8	-1,3	0,3	-1,3	-2,9
DROGUERIE	0,9	-1,2	-1,0	1,7	0,9	-1,3	-1,1
TOTAL NETTOYANTS	1,6	-1,7	-2,4	-2,6	-0,6	1,3	-1,8
PAPIER	3,5	-1,7	-3,5	0,5	0,0	-2,0	-3,5
ARTICLES MENAGERS	1,0	-3,9	-5,9	-3,1	-0,4	-0,4	-4,9
ENTRETIEN DU LINGE	2,2	-6,2	-1,5	-3,4	1,3	-2,3	-2,5
HYGIENE-BEAUTE	8,7	-10,4	-1,4	-4,4	-0,7	-4,5	-0,7
CAPILLAIRES	1,7	-8,8	-2,8	-9,3	-0,8	0,5	-2,0
HYGIENE CORPORELLE	3,6	-3,1	0,1	-1,9	0,1	-0,3	0,4
SOINS ET BEAUTE	2,7	-16,5	-2,9	-7,6	-1,9	-9,6	-1,1
PARAPHARMACIE	0,8	-20,6	-0,5	-3,4	-0,3	-17,8	-0,2
PRODUITS FRAIS LS*	38,4	3,1	0,9	4,5	2,5	-1,0	-1,4
ULTRAFRAIS	8,5	-1,9	-0,9	0,5	0,3	-2,3	-1,0
BEURRE ŒUFS LAIT	6,2	-1,4	-3,1	-1,4	-2,4	0,0	-0,7
SURGELES	7,2	7,3	0,1	6,0	0,4	1,3	0,1
CHARCUTERIE	5,2	2,7	1,7	4,8	3,8	-2,0	-2,0
TRAITEUR	4,5	9,3	7,0	12,6	11,6	-2,7	-3,9
FROMAGES	5,8	5,9	3,7	5,9	4,9	0,0	-1,2
SAURISSERIE ET POISSON	1,0	7,9	2,7	15,7	7,7	-6,7	-4,6

* PGC : produits de grande consommation - BRSA : boissons rafraîchissantes sans alcool - LS : libre service (produits frais préemballés)